Montmorot
Mairie de Montmorot - 2, place de la Mairie - 39570 MONTMOROT - Tél. : 03 84 47 02 33 - Fax : 03 84 43 07 73

Document affiché le 21 octobre 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

1) Délibération n° 2026-075 : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET ETEINTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE D'INSCRIRE,** en créance admise en non-valeur, le montant de **133,60 €** au compte 6541.
- **DECIDE D'INSCRIRE,** en créance éteinte, le montant de **4 073,69 €** au compte 6542.

2) Délibération n° 2026-076 : DEGREVEMENT DE CHARGES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE DU PETIT SUGNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le dégrèvement de 50 € au titre des charges des logements occupés par Mesdames BUGUET Gaëlle, PELLIGAND Sophie, MARLOT Laura, sis au 880 Avenue Edgar FAURE, au regard des conditions exceptionnelles exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Maire **A EFFECTUER** les diligences nécessaires.

3) Délibération n° 2026-077 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VALLIERE D'AVAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** les virements de crédits en Section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget 2026, tels que précisés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	*Observations*	*Montant*	*Article*	*Observations*	*Montant*
	Fonctionnement			*Fonctionnement*	
011	Charges à caractère général	1 300.00	042	Opérations d'ordre de transfert en sections	1 300.00
6042	Achats de prestations de services	1 300.00	71355	Variation de stock terrain	1 300.00
043	Opérations d'ordre de transfert en sections	0.00	043	Opérations d'ordre à l'interieur de la section F	0.00
608	Frais accessoires sur terrains		796	Transfert de charges financières	
TOTAUX Fonctionnement		1 300.00	TOTAUX Fonctionnement		1 300.00
					0.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	Investissement			*Investissement*	
040	Opérations d'ordre de transfert en sections	1 300.00	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
3555	Terrain aménagés	1 300.00	21	Prélèvement Fonctionnement	
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	16	Emprunts	1 300.00
			168748	Autres dettes - Autres communes	1 300.00
TOTAUX Investissement		1 300.00	TOTAUX Investissement		1 300.00

4) Délibération n° 2026-078 : ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ADOPTE** le règlement du cimetière communal, tel que présenté en séance.
- **DIT** que le règlement s'applique à compter de la date de son adoption à l'ensemble des usagers du cimetière communal, aux titulaires de concessions, aux familles, aux entreprises de pompes funèbres, aux marbriers et à toute personne intervenant dans l'enceinte du cimetière.
- **PRECISE** que règlement sera affiché au cimetière et tenu à la disposition du public en mairie.
- **DIT** que Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

5) Délibération n° 2026-079 : **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SUR LE TERRITOIRE D'ECLA : AUTORISATION DONNEE A MADAME LA MAIRE DE SIGNER CE DOCUMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Maire **A SIGNER** la Convention Territoriale Globale dans le cadre de l'accord cadre qui sera validé.

6) Délibération n° 2026-080 : **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS DU S.Y.D.O.M DU JURA EXERCICE 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **PREND ACTE** du Rapport Annuel – Exercice 2025 – sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du S.Y.D.O.M du JURA.

7) Délibération n° 2026-081 : **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION » (E.C.L.A) ET LES COMMMUNES MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Après avoir procédé à l'appel des candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
- **DESIGNE** Madame Christelle PLATHEY et Monsieur Jonathan MONNERET en qualité de Délégués, pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges instituée entre la Communauté d'Agglomération « Espace Communautaire Lons Agglomération » et les Communes Membres.

8) Délibération n° 2026-082 : **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION ECONOMIE DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGLOMERATION (E.C.L.A)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Après appel à candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
- **DESIGNE,** les Elus Municipaux appelés à participer à la Commission Économie communautaire :
  - ✓ Madame Christelle PLATHEY,
  - ✓ Monsieur Romain GUYOT.

9) Délibération n° 2026-083 : **DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE PROLONGATION DE PORTAGE FONCIER A L'EPF DOUBS BFC**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 18 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (P. DUMONT, F. DOUSSOT, C. TROSSAT, M. HERVE dans le cadre du pouvoir confié à C. TROSSAT) :

- **APPROUVE** la modification de l'opération de portage foncier n°377 confiée à l'EPF Doubs BFC intitulée « Requalification de l'entrée Ouest de l'agglomération et de Montmorot, aménagement d'un parc d'activités tertiaires », telle que décrite en séance ;
- **SOLLICITE** l'intervention de l'EPF Doubs BFC pour la poursuite de cette opération dans ses conditions modifiées ;
- **AUTORISE** Madame la Maire **A SIGNER** tout avenant nécessaire à la modification de la convention de portage foncier correspondante.

10) Délibération n° 2026-084 : **DELIBERATION CADRE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Maire à pouvoir recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **CHARGE** Madame la Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

11) Délibération n° 2026-085 : **DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES - ANNEE 2027**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **FIXE** à **9** le nombre de dérogations au repos dominical des salariés pour l'année 2027, concernant les établissements de commerce de détail et à **5** le nombre de dérogations dominicales concernant les concessions automobiles,
- **AUTORISE,** Madame la Maire, pour l'année 2026, **A ARRETER** la liste des dimanches où le repos hebdomadaire sera supprimé.

12) Délibération n° 2026-086 : **AUTORISATION DONNEE A MADAME LA MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UMSA 39 RELATIVE AU SECOURS ANIMALIER**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Commune et l'association UMSA 39 relative au secours animalier, telle que présentée en séance.
- **AUTORISE** Madame la Maire **A SIGNER** ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits éventuellement nécessaires à l'exécution de cette convention seront inscrits au budget communal conformément aux dispositions en vigueur.

13) Délibération n° 2026-087 : **ACTES PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2026-026 EN DATE DU 30 MARS 2026 SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Urbanisme – Exercice du droit de préemption

☐ **5 dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner :** Pas d'exercice du droit de préemption

Emprunt

☐ Emprunt 200 000 € à taux fixe 3,86 % sur 15 ans contracté auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du financement de la réhabilitation du bâtiment des Services Techniques

Achat concession au Cimetière

☐ **2 Concessions** de 30 ans accordées à compter du 19 août et du 23 septembre 2026

La Maire

Christelle PLATHEY

MAIRIE DE MONTMOROT 39570 JURA